

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 6 mai 2024, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h04.

24 05 047

2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2024

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 6 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook – Invitation au dîner hot-dog
 - 6.1.2. CRIFA – 30 ans
 - 6.1.3. Céramique à Way's Mills
 - 6.1.4. MAMH – Rencontre avec les élus et les directions générales des municipalités et des MRC
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. RIGDSC – Approbation du règlement d'emprunt #2024-001
 - 7.1.2. RIME - Approbation du règlement d'emprunt #2024-01
 - 7.1.3. Rapport annuel 2023 – Schéma de couverture de risque incendie
 - 7.1.4. Réinsertion sociale - autorisation
 - 7.1.5. Demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – Lot 2 935 810, chemin Kingscroft
 - 7.2. **Appel d'offres**
 - 7.2.1. Résultats - Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
 - 7.3. **Rapport**
 - 7.3.1. Dépôt du rapport du maire 2023
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le

maire

8.2. Rapport des conseillers

9. Rapports administratifs

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

10. Trésorerie

10.1. Approbation des listes : comptes à payer, comptes payés et dépenses incompressibles

11. Divers

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

24 05 048

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

6.1.1. Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook – Invitation au dîner hot-dog

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

6.1.2. CRIFA – 30 ans

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

6.1.3. Céramique à Way's Mills

Le plan de visibilité de Céramique à Way's Mills est déposé aux membres du conseil.

6.1.4. MAMH – Rencontre avec les élus et les directions générales des municipalités et MRC

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

24 05 049

7.1.1. RIGDSC – Approbation du règlement d'emprunt #2024-001

ATTENDU que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) doivent approuver les règlements d'emprunt de celle-ci ;

ATTENDU que la RIGDSC a adoptée, lors de la rencontre de son conseil d'administration du 10 avril 2024, le Règlement d'emprunt #2024-001 –

Règlement d'emprunt concernant les services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000\$;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt #2024-001 - Règlement d'emprunt concernant les services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000\$.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la RIGDSC.

Adoptée à l'unanimité

24 05 050

7.1.2. RIME – Approbation du règlement d'emprunt #2024-01

ATTENDU que les municipalités membres de la Régie incendie Memphrémagog Est (RIME) doivent approuver les règlements d'emprunt de celle-ci ;

ATTENDU que la RIME a adoptée, lors de la rencontre de son conseil d'administration du 15 avril 2024, le Règlement d'emprunt #2024-01 – Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un terrain, le paiement des frais d'acquisition, des frais reliés au déplacement du poteau électrique et des frais professionnels reliés au dépôt de la demande d'aide financière pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie incendie Memphrémagog Est ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt #2024-01 - Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un terrain, le paiement des frais d'acquisition, des frais reliés au déplacement du poteau électrique et des frais professionnels reliés au dépôt de la demande d'aide financière pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie incendie Memphrémagog Est.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la RIME.

Adoptée à l'unanimité

24 05 051

7.1.3. Rapport annuel 2023 – Schéma de couverture de risque incendie

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils*

sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé « DSI » ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie au 31 décembre 2023, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

24 05 052

7.1.4. Réinsertion sociale - autorisation

ATTENDU qu'une demande de travaux communautaires de 60 heures sur une durée de six mois a été déposé à la Municipalité ;

ATTENDU que le conseil municipal accepte que des travaux communautaires soient fait à la Municipalité ;

ATTENDU que les travaux projetés seront reliés à des travaux de voirie tel que le nettoyage et l'entretien des bâtiments, des terrains municipaux et des voies publiques ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte la réalisation de 60 heures de travaux communautaires.

Que la personne travaillera sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

24 05 053

7.1.5. Demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – Lot 2 935 810, chemin Kingscroft

CONSIDÉRANT QUE la société de MECANIQUE TDR INC. dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'aliéner une partie du lot 2 935 810 ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision du lot 2 935 810 et la création de deux nouveaux lots 6 603 782 d'une superficie de 18 739,2 m² et le lot 6 603 783 d'une superficie de 25 440.3 m² sont conformes au règlement de lotissement no. 228 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 935 810 procède à l'aliénation du lot projeté 6 603 783 au propriétaire du lot contiguë 4 610 216 ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de la partie vendu 6 603 783 est agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de subdiviser le lot **2 935 810** afin de créer 2 lots soit : 6 603 782 et 6 603 783, par la suite aliéner et fusionner le lot **6 603 783** avec le lot adjacent **4 610 216**;

CONSIDÉRANT QUE l'action d'aliéner, de subdiviser le lot **2 935 810** n'a

pas ou peu d'impact sur l'agriculture ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la municipalité de Barnston-Ouest appui la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ pour une partie du Lot 2 935 810, chemin Kingscroft.

Adoptée à l'unanimité

24 05 054

7.2.1. Résultats - Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

ATTENDU la résolution numéro 24-04-043 autorisant la directrice générale greffière-trésorière à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C., Sel Warwick et Entreprises David Garneau, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h30 le jeudi 2 mai 2024, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour, à la même heure, à savoir :

	Compagnie	Concentration	en vrac	
			\$ avec transport	\$ sans transport
1	Somavrac C.C.	83% à 87%	566.00\$/TM avant taxes	546.00\$/TM avant taxes
2	Sel Warwick	83% à 87%	674.74.00\$/TM avant taxes	654.00\$/TM avant taxes
3	Entreprises David Garneau	83% à 87%	- \$/TM avant taxes	- \$/TM avant taxes

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise Somavrac C.C. aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 566.00\$/TM, pour une dépense maximale de 45 280\$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Dépôt du rapport du maire 2023

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel des mois de mars et avril.

9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel.

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

Dépôt du rapport mensuel.

24 05 055

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 8 avril 2024 – 24-04-045	126 964.48\$
B) Dépenses incompressibles – avril 2024	11 560.98\$
C) Salaires avril 2024	22 290.44\$
D) Comptes à payer au 6 mai 2024	53 290.90\$

ATTENDU que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 87 142.32\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12. Deuxième période de questions

24 05 056

13. Levée de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,

Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h26.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)*. »

MAIRE

**DIRECTRICE GENERALE
GREFFIERE-TRESORIERE**